

Vous bénéficiez pour cette année 2017/2018 d'un avis médical pour des aménagements d'examen et/ou d'études

**Vous souhaitez le renouveler pour l'année universitaire 2018/2019**

**Vous devez impérativement déposer une demande de renouvellement et contacter le SAH entre le 30 avril et le 6 juillet 2018**

Le document est en pièce jointe.

---

**Votre avis est valable pour plusieurs années :**

- ✚ **Vos aménagements sont identiques, vous poursuivez dans la même formation :**  
Vous devez vous présenter au SAH pour faire prolonger votre avis médical pour l'année 2018/2019 et si nécessaire un rendez-vous vous sera proposé
- ✚ **Vos aménagements changent :**  
Vous devez prendre rendez-vous au SAH et avec un médecin du centre de santé à partir du 30 avril 2018 pour obtenir un nouvel avis médical 2018/2019
- ✚ **Vous changez de formation :**  
Vous devez prendre rendez-vous au SAH et avec un médecin du centre de santé à partir du 30 avril 2018 pour obtenir un nouvel avis médical 2018/2019

**Votre avis n'était valable que pour l'année 2017/2018 :**

Vous devez prendre rendez-vous au SAH et avec un médecin du centre de santé à partir du 30 avril 2018 pour obtenir un nouvel avis médical 2018/2019

---

**Service Accueil Handicap**

Résidence les Taillées, campus universitaire de Saint Martin d'hères  
Tél. 04 76 82 84 70  
[accueil.sah@grenoble-univ-alpes.fr](mailto:accueil.sah@grenoble-univ-alpes.fr)

**Centre de santé Universitaire de Grenoble**

180, rue de la Piscine 38400 St Martin d'Hères  
Tél. 04 76 82 40 70

**Centre de santé jeunes de Valence**

Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche  
13 Place Latour-Maubourg 26000 Valence  
Tél. : 04 75 56 62 11  
[espace.sante.jeunes@mairie-valence.fr](mailto:espace.sante.jeunes@mairie-valence.fr)